

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE

## SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : Mercredi 12 mars 2025

**Délibération N°2025 - 05****Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalable au vote  
du Budget Principal 2025**

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MONFORT

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 12 mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des Procès-Verbaux des Comités du 9 Octobre et 27 novembre 2024

**Finances**

2. Débat d'orientations Budgétaires 2025
3. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement – Budget Principal
4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement – Budget Annexe CFME

**Ressources Humaines**

5. Evolution du statut des Gardiens de l'Environnement
6. Participation à la Protection Sociale Complémentaire
7. Création de postes
8. Mise à jour du tableau des effectifs

**Administration Générale**

9. Validation du portage financier par l'EPFL pour l'acquisition de l'immeuble AMATER

**Questions Diverses****Membres présents****Pour la CTM** → Mesdames N. ACCUS ADAINE - N. LIMIER. – Mr E. DUFEAL.**Pour les Communes****→ Membres Titulaires :** Mr H. GROS DESORMEAUX ( Anses d'Arlet) – Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) – MR J.-L. GUIZONNE (Grand Rivière) - Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J.-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) - Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée)– Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE ( Saint Esprit) - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULIAT (Schoelcher) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).**→ Communauté d'agglomération :** Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (Suppléante CACEM).**Membres titulaires absents ayant donné procuration****→ Communes :** Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J.-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr F. ISMAIN(CTM) à Mr R. DULYMOIS (Robert) – Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. GABRIEL(Marin) à Mme K. SALIBER (Morne- Vert) – Mr M. GOBALSAMY (Saint-Pierre) à Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT (Diamant).**Membres titulaires absents****→ CTM :** Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL - F. CARIUS – M-A. RAVIN – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J.-C. ECANVIL – O. MARIE REINE.**→ Communes :** Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin)**→ Communautés d'agglomération :** - Mr L. CLEMENTE (CACEM) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).**Membres titulaires absents excusés :** Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr J. DOMERGUE(FRANCOIS) - Mr C. PALIN(Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets).**Assistaient à la Réunion**

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	25
Procurations	06
Exprimés	31
<b>Vote</b>	
Pour : 31	
Contre : 0	
Abstentions : 0	
<b>Date de la convocation :</b>	
27 février 2025	

**Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique,**

- Vu le code général des collectivités territoriales et les textes modificatifs subséquents,  
Vu la circulaire interministérielle n° 83.99 du 19 avril 1983 relative au contrôle budgétaire des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu l'article L1612 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi 2012 1510 du 29/12/2012,  
Vu la délibération n° 2024-16 du 5/04/2023 portant adoption du budget primitif principal du PNRM,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré  
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

**le Comité syndical,**

**Article 1**

Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

	Crédits ouverts en 2024	Crédits à ouvrir en 2025
Section d'investissement dépenses	5 659 125.00 €	1 402 281,25 €*  $(5\ 659\ 125 - 50\ 000) \times 0,25 = 1\ 402\ 281,25\ €$
Montant remboursement de l'emprunt	50 000.00 €	

**Article 2**

Donne délégation au Président pour l'application de la présente délibération.

**Article 3**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts aux chapitres de la section d'investissement.

**Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception pour le représentant de l'état.

**Article 5**

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Fort-de-France, le mercredi 12 mars 2025

Le Président,

**Félix ISMAIN**



*Délibération n°2025—05 Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalable  
au vote du Budget Principal 2025*